

Qu'est-ce que le SIRF ?

Le système d'information régional sur la faune (SIRF) a pour objectif d'apporter un maximum d'informations (répartition, rareté, sensibilité, taxonomie...) sur la faune sauvage régionale dans le cadre du RAIN.

Il a pour objet de recueillir et de diffuser l'ensemble des données régionales en permettant aux personnes physiques et morales de les gérer dans les meilleures conditions grâce à :

- un accès sécurisé ;
- une saisie instantanée et ergonomique, avec possibilité de rectification des erreurs de saisie ;
- une diffusion par consultation en ligne avec possibilité d'extraction de données (données naturalistes personnelles ou transmission de données selon les modalités du Réseau des acteurs de l'information naturaliste), par cartographie, etc.

Qu'est-ce que le RAIN ?

Le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) est la déclinaison régionale du système d'information sur la nature et les paysages (<http://www.naturefrance.fr/>) piloté par le Ministère de l'écologie du développement durable, des transports et du logement dans le respect des accords internationaux signés par la France : convention d'Aarhus traduite en droit français (n° 2005-1319 du 26 octobre 2005, JORF 27/10/2005) et la Directive européenne INSPIRE (2007/2/CE du 14 mars 2007) traduite en droit français (ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010 JORF 22/10/2010)

Son but est de mettre à la disposition de tous une information publique de qualité pour améliorer la prise en compte de la biodiversité et sa conservation.

Placé sous la tutelle de la DREAL Nord - Pas-de-Calais et de la région Nord - Pas-de-Calais, le RAIN a pour objectifs de:

- mettre en place une politique globale en matière d'inventaire et d'identification des besoins ;
- améliorer la qualité et le contrôle des données produites ;
- faciliter l'accès et l'échange de l'information entre les acteurs dans un cadre méthodologique de référence ;
- établir des règles de diffusion afin d'améliorer et de garantir l'accès à l'information tout en protégeant les espèces et les habitats ;
- valoriser l'information naturaliste en la mettant directement au service de la protection de la nature.

Il comporte trois pôles thématiques (flore et habitats, faune, fonge), dont la responsabilité a été confiée respectivement au Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de BAILLEUL (CBNBL), au Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON) et à la Société mycologique du Nord de la France (SMNF).

En tant que pôle faune du RAIN, le GON, outre les attributions énoncées ci-dessus, est chargé d'animer un réseau de contributeurs à la connaissance naturaliste . Ce réseau est composé de personnes physiques, ce sont les observateurs qui contribuent à alimenter le SIRF mais également des personnes morales. Il établit des relations par le biais de conventions (convention de reconnaissance mutuelle et d'adhésion au RAIN, suivie de conventions de mise à disposition et/ou d'échange de données, etc.) avec ces dernières.

Si la donnée naturaliste est gratuite, sa gestion nécessite des moyens humains et financiers assurés pour l'essentiel avec le soutien de ses principaux partenaires que sont l'Etat, la Région et dans une moindre mesure les EPCI.

Comment utiliser le SIRF ?

La consultation des données du SIRF à l'échelle de la région ou de la commune est libre et ne demande aucune formalité.

Pour les autres utilisations, l'inscription sur le site www.sirf.eu est nécessaire. Elle est gratuite et quasiment immédiate pour les personnes physiques ou morales. Elle implique l'acceptation des conditions d'utilisation (voir ci-dessous).

L'utilisateur individuel a directement accès aux données naturalistes qu'il a saisies dans SIRF pour les visualiser, les compléter ou les corriger en cas d'erreur de saisie.

Le GON se réserve toutefois le droit de requalifier les données présentes dans SIRF dans le cadre de leur validation (données soumises à homologation). Dans ce cas le GON informera l'observateur de ces modifications.

La consultation des données de la base du SIRF à une échelle plus fine peut être obtenue sur demande (bouton « Demande RAIN ») pour des besoins spécifiques (rédaction d'un article, étude spécifique, etc.).

Les institutions conventionnées dans le cadre du RAIN sont soumises à la procédure propre à ce dispositif.

Responsabilités liées à l'utilisation de SIRF

1. Responsabilités du fournisseur

Le fournisseur garantit :

- que la fourniture et l'exploitation des données sont licites, en particulier en matière de protection des personnes et de secret prévue par la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- l'utilisateur contre toute action de tiers en revendication des droits d'exploitation concédés ;
- que tous les soins nécessaires ont été apportés à la constitution des informations importées dans SIRF ;.

Les données sont fournies à titre informatif et n'ont aucune valeur réglementaire. Certaines des données diffusées pourraient être en cours de validation.

Le fournisseur ne peut être tenu pour responsable de l'usage qui sera fait des fichiers fournis, ni des dommages directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'utilisation des données contenues dans les fichiers ou de la méconnaissance des modalités de constitution des fichiers ou de leurs caractéristiques.

Le fournisseur ne pourra être responsable des erreurs de localisation, d'identification ou d'actualisation ou des imprécisions des données.

L'obligation du fournisseur est une obligation générale de moyens pour l'utilisation des données.

2. Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur inscrit au SIRF s'engage à :

- adhérer aux objectifs et respecter la charte du RAIN (cf. Qu'est ce que le RAIN) et donc au SINP ;

- respecter la propriété intellectuelle des données ; ainsi, les données du fournisseur constituent une réalisation intellectuelle protégée par la loi N°98 - 536 du 1er juillet 1998 portant transposition de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données ; la fourniture des fichiers et de la documentation annexée ne constitue pas un transfert de propriété total ou partiel ; les droits concédés ne sont pas exclusifs au profit de

l'utilisateur et ne sont pas transmissibles par ce dernier ;

- citer les sources pour les données élaborées sous la forme suivante : « SIRF (Système d'information régional sur la faune) [en ligne]. Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais. 2010-2012. (Date d'extraction ou de consultation)» ;

- mentionner la source et la date de constitution du fichier de données; pour toute reproduction sur support papier et/ou une représentation des données ;

- ne pas dénaturer les données et en particulier respecter les échelles de diffusion des données qui est l'échelle communale ; le fournisseur met en garde l'utilisateur contre toute interprétation des données à une échelle plus grande que l'échelle communale

- s'assurer :

- de l'adéquation des fichiers de données à ses besoins propres ;

- qu'il dispose de la compétence suffisante pour utiliser les données géographiques ;

- de pouvoir gérer les différentes versions communiquées par le fournisseur ;

- effectuer les inventaires nécessaires à la réalisation de ses missions car les données fournies sont une simple information sur la richesse faunistique connue à une date antérieure à la réalisation d'une étude ; elles constituent une base de travail et une orientation pour les recherches de terrains de l'utilisateur mais elles ne peuvent en aucun cas se substituer à la prospection ;

- ne pas exploiter les données qui n'auraient plus l'actualité suffisante pour l'utilisation prévue ;

- ne pas utiliser les données dans un but contraire à la conservation de la nature ;

- renoncer à tout recours contre le fournisseur concernant la précision, l'intégrité ou l'actualité des données, pour tout défaut de compatibilité avec ses propres systèmes informatiques, pour tout défaut de convenance identifié à ses besoins propres, l'utilisation des données s'effectuant sous son seul contrôle et sa seule responsabilité ;

- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits de cession sur les fichiers et les données et veiller à ce que des tiers non autorisés ne puissent y avoir accès ;

- informer le fournisseur des difficultés éventuelles qu'il rencontrera ainsi que des erreurs ou anomalies qu'il pourrait éventuellement relever dans les fichiers fournis.

3. Le droit des photos

La réglementation applicable est celle prévue par le Code de la Propriété Intellectuelle en vigueur en France.

Diffusion sur SIRF

SIRF permet à l'observateur d'associer une ou plusieurs images à ses observations en vue notamment de valider les données ; les images sont par défaut consultables par les visiteurs du site. De fait, l'auteur cède les droits de représentation de ses images à cette fin. Il a toutefois la possibilité de restreindre la diffusion sur le site, en attribuant à l'image un droit de diffusion privé lors de l'importation de l'image dans SIRF. Dans ce cas, seuls l'observateur et les responsables du GON qui valident les données auront accès à ces images.

Pour les internautes et les utilisateurs d'images potentiels

Comme le prévoit la législation française, les images sont associées à une série de droits détenus par leur auteur. A l'exception de celles prévues par l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle, toute copie ou utilisation d'image ne peut se faire sans l'accord de son auteur et la cession formelle des droits

d'exploitation.

Conditions liées à la désinscription du SIRF

Un utilisateur inscrit en tant que personne physique peut demander à tout moment sa désinscription du site. Il perd alors l'ensemble des droits liés à l'inscription à l'exception de la protection des données qu'il a déposées suivant les modalités décrites dans les conditions d'utilisation. Il conserve certains devoirs pour une durée indéfinie, notamment ceux qui concernent les données de tiers auxquelles il aura eu accès durant sa période d'inscription.

Validité

Le présent Code V2012-1, éventuellement complété par des annexes, est valide jusqu'à sa prochaine mise à jour. La dernière version du Code et de ses annexes sont téléchargeables sur le site www.sirf.eu.

Le GON se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment.

Utilisation :

Le guide d'utilisation Wiki est accessible depuis le site de SIRF via le bouton « Aide »

Pour toutes informations techniques sur le mode d'utilisation des fichiers, l'utilisateur pourra s'adresser au GON au 03 20 53 26 50 ou par mail admin@sirf.eu.

Définitions

Utilisateur : toute personne utilisant le site ou l'un des services proposés par le site.

Utilisateur inscrit : utilisateur possédant un compte sur SIRF

Utilisateur identifié : utilisateur s'étant identifié par un identifiant et un mot de passe.

Identifiant : informations à fournir pour être reconnu sur le site du SIRF et pour être autorisé à accéder aux services réservés aux utilisateurs identifiés.

Mot de passe : information confidentielle que l'utilisateur doit garder secrète, qui est associée à son identifiant et indispensable pour accéder aux services réservés aux membres.

Données personnelles : ensemble des informations fournies lors de l'inscription et révisables à tout moment par l'intéressé. Ces informations sont utiles pour contacter un observateur dans le cadre de la gestion de ses données naturalistes. L'utilisateur a directement accès à ses données personnelles pour toute modification, conformément aux réglementations en vigueur (loi informatique et liberté).

Donnée naturaliste : une donnée comprend un certain nombre d'informations variant suivant les programmes d'études et comprend au minimum une date, un lieu, un (ou plusieurs) observateur(s), et une espèce (ou l'absence d'espèce).

Groupe d'étude : il centralise les données et les programmes d'étude portant sur l'un des taxons actuellement étudiés par le GON.

Programme d'étude : il centralise les données relatives à une espèce ou à un groupe d'espèces.

Le comité de validation : un expert référent thématique faunistique est responsable de la validation ou de l'homologation des données faunistiques et anime un comité de validation. Il y a au moins deux membres dans chaque comité de validation par groupe ou programme d'étude.

Mentions légales:**Editeur :**

GON, 23 rue Gosselet 59000 Lille

Directeur de la publication:

José GODIN, Président du GON

Le GON se réserve le droit de modifier ou de corriger le contenu de ce site à tout moment sans préavis.

Webmestre/Administrateur:

Pour toute suggestion, réaction ou question concernant le fonctionnement de ce site, veuillez vous adresser à : admin@sirf.eu

Hébergeur:

OVH, 2 rue Kellermann 59100 Roubaix

Conception:

- GON 23 rue Gosselet 59000 Lille ;
- Simalis (Maître d'œuvre) 70 rue de la Coquillade Hall C 13540 Aix en Provence
- I2G (AMO) 55 boulevard de Strasbourg 59000 Lille

Installation: Simalis (maître d'œuvre)

Paramétrage: GON, Simalis (maître d'œuvre)

Ressources documentaires : PMB

Référence cartographique : PPIGE, IGN, IFEN

Référentiels faunistiques : référentiel taxonomique du CFR, INPN

Référentiels habitats : ORGFH, INVOD, IFEN (Corine Land Cover), CBNB

Observations faunistiques : GON, observateurs du GON, membres du RAIN